LE CRI DE LA *CONSTITUTION*,

Contre l'immoralité des Patriotes et la conspiration des Flatteurs.

Il n'y a pas un citoyen dont l'existence ne soit liée à la Constitution de l'an 3, soit que cette Constitution renferme en elle-même un principe de force et de résistance suffisant contre toute oppression civile et politique, soit que l'on dise qu'elle ne le renferme pas. Si les têtes profondes qui ont jeté le plan de l'acte constitutionnel, n'avoient pu trouver dans la science de la législation, une loi naturelle qui dût assurer l'indépendance de leur ouvrage, seroit-ce une raison de le réprouver aujourd'hui ? Faut-il ravir à l'homme ruiné, ses espérances ; à l'homme industrieux, l'encouragement de son industrie ; aux victimes de l'arbitraire, les consolations de la loi ; à toute la nation, l'augure de la paix ? Les vices que l'expérience fait connoître, et les remèdes que le tems peut révéler, ne sont point hors de la Constitution

elle-même ; et le Gouvernement n'a pas le droit de réformer la Nation. La sanction de son autorité est moins dans le bien qu'il opère, que dans la compétence de ses attributions : et il ne seroit pas moins punissable d'avoir sauvé la patrie, que de l'avoir laissé détruire, quand la loi suffit pour la sauver. Que la loi, avant tout, s'observe, dût-il en résulter un mal ; car tous les maux arrivent en foule, lorsqu'on en vient à penser qu'on peut se passer d'elle pour faire le bien. Non, ce n'est pas un moindre crime de frapper une faction qui peut l'être d'après les lois, que de remporter une victoire malgré la discipline ; et tel homme qu'on félicite d'un pareil service envers la patrie, devroit plutôt rougir d'avoir manqué à son devoir ; il devroit savoir que tout service ne lui étant pas également propre, elle ne peut les accepter tous également. Si la loi fut donnée aux sociétés, comme le seul remède contre les passions humaines, quel homme téméraire oserait avancer qu'il y a des cas où le ministère public doit s'en affranchir. Qu'un particulier viole la loi ; elle ne cessera point d'exister dans l'ame des autres, et leurs actions ne discontinueront pas d'en recevoir l'impression. Mais quand le Gouvernement, qui tient dans sa main le principe moteur, cesse de le voir dans la loi, il lui en substitue un autre. Alors la loi s'anéantit. Rien ne seroit donc plus démontré dans un corps politique, que l'empire universel et absolu des lois, si les passions connoissoient de démonstration dans ce qui les touche, et si la vertu elle-même n'avoit pas ses illusions. Repoussons les passions par le courage ; mais tâchons de prendre, avec la vertu, le langage de la raison.

En portant mes regards sur le Directoire exécutif,

je vois des hommes signalés dans la révolution, parmi les premiers ennemis de la tyrannie ; leurs noms sont inscrits glorieusement dans les séances les plus orageuses de l'assemblée constituante et de la convention : l'un a combattu la prerogative insolente du clergé, l'autre celle de la robe et de la noblesse ; celui-ci a démasqué l'astucieuse perfidie des officiers de justice ; celui-là a levé fierement la tête contre Robespierre, sous le silence de la convention ; le cinquième a chassé les Anglais de Toulon, et a conduit les triumvirs à l'échafaud : tous ont voté la mort du roi. Si j'envisage leur intérêt, tout les identifie à leur ouvrage ; ils ne peuvent tourner les yeux sur le royalisme, sans le voir armé d'un poignard menaçant. Si j'envisage leurs opinions, ils sont liés à la république par d'immortels sacrifices ; ils en sont les fondateurs. Hommes obscurs, comme ces pêcheurs de la Hollande ; hommes nouveaux et sans aïeux, leurs noms, sortis de terre avec la république, resteroient à jamais cachés sous ses débris, si elle périssoit ; oubliés, dans la nuit du tombeau, comme des pères morts sans postérité. Ils ont juré attachement à la constitution, ainsi que le dernier roi ; ils ne sont, comme lui, que les premiers fonctionnaires du peuple ; ils ne sont rien que par la représentation nationale ; et s'ils devenoient parjures, leur tête tomberoit, comme doit tomber celle de tout fonctionnaire infidèle : la justice suprême du peuple est un sentiment commun à tous les Français ; elle les réunira toujours dans les dangers, toujours elle leur donnera des frères dans des soldats devenus citoyens. Ainsi le directoire se trouve enchaîné à la constitution de l'an 3, par tous les motifs qui peuvent agir sur le

cœur de l'homme ; par l'horreur du passé, par la crainte des vengeurs du trône, par l'amour de son ouvrage, par la crainte du châtiment qui poursuit les parjures; enfin la haine qu'il porte aux royalistes et aux anarchistes, prouve tous les jours son amonr pour la constitution. Mais il se tromperoit s'il se croyoit fondé à prendre hors d'elle des armes défensives : ce seroit la supposer impuissante elle-même, s'arroger le droit dangereux d'y suppléer, devancer l'époque où le peuple a porté la révision, empiéter sur le corps législatif et se déclarer tyran. Que pourroient souhaiter de plus les royalistes et les anarchistes ?

Il se tromperoit encore si, s'occupant exclusivement d'anarchistes et de royalistes, il n'appercevoit pas autour de lui les nouvelles prétentions qui cherchent à se former, et s'il négligeoit de réprimer la tendance naturelle qu'ont les hommes vers l'aristocratie; s'il ignoroit que la domination étant un principe inhérent au cœur humain, tout homme, s'il n'est possédé d'un violent amour de la justice, regarde l'égalité comme un joug plus insupportable que celui de la tyrannie; que plus il se sent de talens et de caractère, plus il s'efforce de s'élever et de mettre, s'il peut, sa domination à l'abri de l'inquiétude.

A quoi lui serviroit-il d'avoir fixé sur lui le choix du peuple par son mérite, si, dans trois ans, il pouvoit être remplacé par un plus digne que lui ? A quoi lui serviroit d'être honoré une fois de la confiance du gouvernement, s'il ne pouvoit la posséder tranquillement et sans partage, et si la moitié de la république avoit le droit d'entrer en lice avec lui ? A quoi lui serviroit, s'il aimoit les plaisirs, d'être promu à une magistrature lucrative,

s'il étoit forcé d'en remplir les fonctions et de modérer sa dépense; s'il étoit en butte à la surveillance de ses concitoyens, et exposé à rentrer dans la classe des simples particuliers, pour lui apprendre à vivre plus honnêtement? A quoi lui serviroit, s'il avoit le caractère dur et despotique, de morguer pendant trois ans ses concitoyens, s'il devoit être conspué le reste de sa vie? Si, à défaut de talens, il avoit surpris les suffrages par intrigue, comment se consoleroit-il de ne trouver en lui aucune raison de réussir une seconde fois? S'il manquoit de probité, comment échapper à la sentence du peuple, et comment s'assurer de l'impunité, s'il étoit fripon?

Enfin la logique vient se prêter ici elle-même à l'égoïsme et à la vanité des hommes : comment, disent-ils, le fonctionnaire ou le législateur sera-t-il hors des atteintes de la corruption, si, durant la session de sa magistrature, il n'amasse assez de bien pour s'assurer une retraite? et comment en avoir le tems, s'il ne se rend pas perpétuel? Ou nommez vos magistrats à vie, ou donnez-leur tout-à-coup assez d'argent pour pouvoir se reposer le reste de leurs jours; d'ailleurs ne voyez-vous pas qu'en ouvrant la carrière à tous les citoyens, vous l'ouvrez à toutes les cabales, et qu'il est impossible d'être en paix. Si vous voulez la paix, gardez-vous des renouvellemens périodiques; pour fixer une bonne fois toutes les vicissitudes, établissez une permanence dans les états; fermez la porte des assemblées primaires à tout le peuple, vous serez assurés alors de l'avoir fermée aux royalistes et aux jacobins; en un mot, un état manufacturier doit porter l'enseigne de la richesse, et le luxe des fonctionnaires doit annoncer le luxe de la nation, comme

la livrée des laquais annonce la fortune des maîtres : la modestie des démocrates n'est bonne qu'à nous déshonorer, en avilissant, par la simplicité de leurs habits, le crédit de nos manufactures. Ils ont du courage, à la bonne heure ; ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; ils ont de la probité, des vertus au lieu d'intrigue et de suffisance ; ils n'ont point de talent, car ils ne savent pas en avoir pour eux ; leur désintéressement, leur conduite irréprochable sont un scandale, et leur amour de la patrie un problême qu'il faut nier, parce qu'on ne peut l'expliquer.

Il n'y a plus de nobles en France ; soit, puisque tous les ambitieux ne l'étoient pas : à la place, nous avons le privilège, plus noble, du génie, sur lequel la reconnoissance nationale doit s'épuiser en bienfaits. Que celui qui est né pour ramper rampe ; celui qui est né pour s'élever, doit avoir un trône pendant sa vie et des autels après sa mort : ce mot de trône n'a rien qui choque les hommes libres, il est bien différent de celui d'un roi ; ici l'on asseoit le roi sur le trône, mais l'homme de mérite s'asseoit sur le sien. C'est ainsi que Corneille, Racine, Voltaire se sont assis sur la scène tragique ; et que C., L., etc., n'ont pu s'y asseoir. A la vérité, on conçoit différentes manières de s'élever (1) ; mais l'intrigue elle-même annonce du génie ; et, en supposant que Pradon ne se soit élevé qu'un instant au-dessus de Racine, cela seul suffiroit pour montrer qu'il n'en manquoit pas. Après tout, quand la prérogative d'un mérite re-

(1) Il y a trois manières de s'élever, dit le docteur Swift : l'échelle, le théâtre et la chaire (Voyez le conte du tonneau). Appliquons cela à l'état républicain, et ce sera juger les hommes d'après son principe.

connu n'exigeroit pas une distinction durable, quand la tranquillité de la France n'y seroit pas intéressée, quand la moralité des magistrats n'en dépendroit pas ; dans un pays agricole et manufacturier, il seroit toujours indispensable de faire deux classes, celle de l'industrie et celle de l'administration, deux objets qui, supposant des facultés differentes, des occupations inconciliables dans le même individu, par leur empiètement réciproque, établissent forcément en France deux etats séparés.

Je laisse à décider si ce langage sérieux ou machiavélique peut sortir de la bouche d'un patriote et, s'il n'est pas plus digne d'un courtisan du cabinet de Versailles que d'un républicain du Luxembourg. J'ai voulu montrer ici comment l'intérêt personnel doit chercher à corrompre les institutions républicaines qui ne peuvent se concilier avec lui ; avec quelle facilité le royaliste serviroit le despotisme, s'il pouvoit se promettre d'être despote à son tour ; avec quelle facilité l'anarchiste abandonneroit son systême d'anarchie, pour embrasser celui de l'arbitraire ; et combien toutes les facions ambitionnent l'aristocratie, pour se dégager de la nation qui les étouffe dans ses bras.

Dans les gouvernemens irréguliers, politique et morale sont deux choses ; dans la république elles ne sont qu'une ; et voilà pourquoi le caractère du républicain est la vertu. Alcibiade est républicain de principe, il a le jugement droit, et ce systême s'arrange dans sa tête sous la forme et dans les proportions de la vérité ; mais il est ambitieux, intempérant, avare ; Alcibiade n'est plus républicain : que m'importe qu'il approuve la répu-

blique, s'il se conduit comme ne l'aimant pas, et si ses vices sont plus funestes que ne le seroient ses erreurs : il aime la république, et il ne lui fait aucun sacrifice ; il ne s'attache à son sein que pour l'épuiser : et que feroit-il s'il ne l'aimoit pas? Au lieu de la détruire, il l'épuise ; c'est toujours travailler à l'anéantir.

Le règne de l'esprit républicain, dans sa pureté, seroit donc le règne de la vertu elle-même, comme celui de la démocratie seroit celui de l'égalité ; les mœurs de l'homme vertueux en seroient les lois. Il n'est pas donné à la nature humaine d'être si parfaite, mais elle peut en approcher : si la vertu républicaine est l'amour de la médiocrité et de la justice, il y a des républicains par-tout où il y a des honnêtes gens ; au contraire, il y a des aristocrates par-tout où il y a des glorieux et des fripons. Quelle république, si l'on parvenoit à réunir tous les honnêtes gens de la terre ! mais quel pays que celui où l'éducation ne feroit rien pour le devenir, où l'on demanderoit ce que c'est qu'institution patriotique, et dont les habitans resteroient sans moralité ! les républicains y seroient rares, ils seroient notés par l'opinion publique ; et méprisés ou détestés, ils n'oseroient se montrer ; ils seroient comme ces vieilles médailles qu'on laisse rouiller dans un coin, et sur lesquelles le vulgaire crache, ne sachant y lire. Ah ! il n'est que trop vrai, la jouissance intérieure de la vertu sera inconnue à la multitude ; ses services seront repoussés, n'ayant rien de personnel et d'exclusif : et quand on ne s'irritera point de ses mépris, on la laissera se traîner dans la boue, languissante ; on ne reprendra point la lanterne de Diogène pour la chercher, et la société, bien ou mal, marchera sans elle. Personne n'ignore cela, sans

doute; et pourtant tout le monde sait qu'une nation immorale ne pourroit exister si elle n'avoit que des gens immoraux à sa tête ; que lui appliquer le régime républicain avec de pareilles gens, ce seroit appliquer les sangsues à un corps étique. Il suit de là qu'avant tout, il faut examiner dans le citoyen le caractère et le genre de ses passions. Tel n'est républicain que d'opinion, et ne l'est pas de caractère ; sa conduite l'éloigne de la popularité ; il n'est donc républicain qu'à moitié, on ne peut le qualifier d'homme intègre ; et comme l'esprit prend sans cesse l'empreinte du cœur, si ses principes sont droits aujourd'hui, demain ils changeront au gré de ses caprices ; après-demain il fera des vœux pour l'amendement du régime républicain.

En suivant le fil de ces conséquences, il est facile de voir maintenant quels sont les vrais anarchistes, de ces dilapidateurs infames, gorgés du sang des malheureux, insatiables dans leur avarice ; ou de ces autres bourreaux, froids calculateurs de la mort, qui fixoient le nombre des victimes : l'un, égaré par un système absurde, se proposant le bien de la patrie en faisant le mal, pouvoit du moins être ramené : semblable à ces Carthaginois à qui l'on persuada de ne plus immoler de victimes humaines, ou bien à ce sauvage qui assomme son pére pour l'affranchir de la douleur ; le mal qu'il fait prouve même la bonté de son principe. Seroit-il fanatique s'il n'étoit point zélé ? Dans la carrière qu'il parcourt, vous ne voyez qu'un monstre ; faites-le changer de route, vous trouverez un héros ; vous verrez l'homme désintéressé, heureux de ses illusions patriotiques, affrontant les périls de la guerre, revenant pauvre des missions

dont il fut honoré, inflexible et austère dans sa vertu farouche, et déchirant ses entrailles ou portant sa tête à l'échafaud en chantant la liberté. Est-il un homme vertueux qui ne se sente ému du souvenir de ces actes magnanimes, qui ne rende l'hommage de la conscience à ces augustes manes, tout en déplorant leurs erreurs. Mais ces ames cadavéreuses, formées dans l'amour de l'argent, ces lâches égoïstes, dont tous les sentimens se tournent sur eux, n'ont point d'erreurs à alléguer, toutes leurs fautes sont des crimes; et comme toute leur vie n'a eu pour fin que leur personne, ils tombent tout entiers dans la nuit du tombeau; la patrie ne retenant rien de leurs services ni de leurs erreurs, s'empresse bientôt de les oublier.

Sans doute c'est le motif qui sanctifie les actions des hommes; ainsi l'homme qui se trompe nous fait voir l'apanage de l'humanité, et l'intrigant qui trompe ses semblables nous en fait voir la corruption. Soyons justes envers nos frères, soyons justes envers les compagnons de notre courage et de nos dangers; imprimons le nom d'anarchiste sur le front de l'intrigant, de quelque parti qu'il puisse être; mais gardons-nous de ternir l'éclat de la république en avilissant ses fidèles défenseurs.

Je viens de rappeler l'esprit républicain à son origine en le rappelant à la vertu; j'ai dit combien la corruption générale et la dépravation des sentimens moraux altéroient par-tout le caractère des patriotes; le danger qu'il y avoit que les mœurs ne commandassent aux lois, et que des mœurs aristocratiques n'entraînassent enfin un systême d'aristocratie combiné; maintenant il faut se rapprocher des circonstances, il faut leur appliquer ces appréhensions. Les élections de germinal approchent;

déjà plusieurs départemens éprouvent des troubles ; les patriotes sont divisés, tous aspirent à la représentation ; en conséquence chacun flatte un parti. Y a-t-il là de quoi s'alarmer ? Non ; c'est au peuple à faire la police de ses assemblées, c'est au corps législatif à recevoir ses choix. Aurons-nous des royalistes, aurons-nous des anarchistes ? Que vous importe ? En supposant qu'ils cachent dans leur cœur quelque dessein perfide, il faudra bien qu'ils se décèlent, s'ils veulent attaquer. Ou le directoire a besoin d'argent pour suivre les services publics, il l'annonce dans un message, il le prouve, et on lui en refuse ; ou les finances sont désorganisées, et on s'occupe de discussions frivoles, on rend des décrets en faveur des ennemis de la patrie, on pallie les assassinats et le brigandage, on accuse ou l'on flétrit les acquéreurs de domaines nationaux, on rappelle les émigrés et les prêtres déportés ; on rapporte les lois révolutionnaires, et on laisse la constitution sans appui ; alors les signes de la trahison se manifestent. Telle est la marche des députés infidèles, telle fut celle des fructidoriens : s'ils avoient rempli patriotiquement leur mission, que nous importoit qu'ils fussent intérieurement royalistes ? Est-il donné aux hommes de scruter les consciences ? Où en serions-nous s'il falloit rappeler tous les citoyens à leurs actes passés ? y en a-t-il un qui sortît pur de ce creuset ? Eh ! pourquoi anticiper sur l'époque où l'homme vient s'offrir lui-même à notre censure ? pourquoi porter le jugement avant de l'avoir convaincu ? pourquoi le déclarer coupable avant le crime, et déchirer le pacte de la société, sur des conjectures, sur des suppositions ? C'étoit un royaliste, dites-vous, c'étoit un anarchiste ; et savez-vous ce qu'il est

maintenant? Vous-même, n'avez-vous pas été royaliste dans un tems et anarchiste dans l'autre, avec toute la France ? Ah! soyez moins prompt à condamner votre frère ; craignez que les conseils dont on vous entoure ne viennent de la part de ces ambitieux avides de primer et d'écarter les concurrens ; car c'est à l'ambition que tout finalement se rapporte, et l'ambition se loge toujours à côté du pouvoir.

Après avoir posé les principes, que dirons-nous de l'acte du 22 floréal ? Rien ; tout a été prouvé dans ce dernier écrit dont le public a dévoré la lecture : je regrette seulement que l'auteur n'ait point insisté sur le principe que je viens de développer, le seul qui marque solidement la distinction du 18 fructidor au 22 floréal, dans la différence des tems où les élus du peuple ont vu violer, dans leur personne, sa souveraineté. Ici, chacun se trouve admis à l'assemblée électorale, et s'est conformé aux règles prescrites par la constitution : il n'émet aucune opinion ; il ne paroît qu'avec son caractère personnel. Là, ses opinions ne sont plus individuelles ; elles deviennent une puissance, et son caractère est marqué du sceau du souverain. Ici, l'homme peut émettre ses opinions, sans risquer d'être en contradiction avec lui-même : il ne parle qu'en simple particulier. Là, sa personne n'est plus une ; elle est devenue publique : il y a l'homme et le représentant. C'est dans l'accord de ces deux personnes que la route du législateur est tracée ; et vous ne pouvez en juger la direction, que quand les deux personnes marchent à-la-fois. Ici, il n'y a point de délit, puisqu'il n'y a point d'action. Là, le délit est prouvé, il est flagrant, il excite la clameur de tous les patriotes. Ici, les faits

ne peuvent être notoires, à moins que le réglement n'ait été enfreint; et cependant la justice ne peut s'appliquer qu'à de pareils actes; car la conduite morale de l'individu, ses actes particuliers sont du ressort de la police. Eh quoi, la police elle-même ne l'a point signalé; il entre, sous sa sauve-garde, dans l'assemblée publique, et la justice suprême l'y vient frapper! Au moins, qu'il ait un asyle contre l'arbitraire dans le temple de la souveraineté du peuple. Quand les traîtres de fructidor furent arrêtés chez eux, s'avisa-t-on d'enlever des archives le procès-verbal de leur élection? Oui, le salut du peuple est la suprême loi; et c'est pour cela qu'on n'a pas le droit de se constituer seul juge du danger de la patrie.

Si Athènes, du tems d'Hipparque, n'avoit été convaincue de la tyrannie, auroit-elle élevé des statues à Aristogiton, pour avoir tué le tyran? C'est par la voix publique que le danger se déclare. Alors, celui qui agit trouve son apothéose dans l'action. Lorsqu'il agit à son insçu, il ne fait que la prévenir; et il est nécessaire qu'il ne fasse sanctionner sa victoire, que par la démonstration évidente des faits: car celui qui frappe dans l'ombre, quel qu'il soit, est un assassin. Sous ce rapport, il seroit donc encore facile de juger les deux journées de fructidor et de floréal; de voir laquelle des deux fût provoquée par le murmure de la République; laquelle des deux peut alléguer des faits éclatans. Le salut du peuple est la suprême loi; et quel fléau ne seroit point cette grande maxime, si la nécessité de l'appliquer n'étoit réservee à l'extrémité la plus urgente? Quand, pour échapper au feu, on délibère de se jeter par la fenêtre, ne s'assure-t-on pas auparavant si l'incendie est inévi-

table, et s'il n'y a aucun autre moyen de s'échapper? Tous ces raisonnemens sont plus que surabondans sur des allégations solennellement discutées et victorieusement réfutées ; aussi paroît-on convenu maintenant d'en garder le silence, comme d'une doctrine intérieure, où le profane vulgaire ne doit point porter ses regards : or si l'on est convenu de l'absurdité de l'acte, et qu'on veuille le digérer, contentons-nous de cet aveu tacite, et n'en demandons pas davantage à des républicains capables d'être retenus par la honte de s'être trompés.

L'esprit public n'est rien en France ; l'incurie, le découragement et la lassitude sont presque dans tous les états : aucun élan, aucun enthousiasme parmi le peuple ; le silence, la stupeur sont dans nos villes ; le jour de repos est un jour d'ennui ; aucune institution qui remplace les cérémonies du dimanche ; les villes, les campagnes sont forcées de se créer des plaisirs ; la patrie ne préside ni à leurs travaux, ni à leur joie ; par-tout les jouissances et les occupations sont personnelles ; il n'y en a point de patriotiques, et le décadi semble un jour de deuil. Les habitans tiennent au sol, et non à leurs compatriotes ; plus éloignés par la tiédeur que par la zizanie, on les diroit régis par différentes lois : et en effet, chacun semble obéir à ses interprétations particulières. Nul n'a la même langue, quoique tous aient le même sentiment. Aucune allégorie, aucun symbole majestueux, aucun spectacle républicain qui fixe autour de lui, comme autour d'un interprète, les regards incertains de la multitude ; la statue de la liberté est isolée sur la place de la Révolution, l'image de la République est perdue dans une solitude im-

mense : ce n'est que par intervalle qu'on en donne la représentation au peuple , et elle paroît toujours comme un objet nouveau ; alors même elle ne s'annonce que comme un spectacle pompeux , destiné à amuser la curiosité de la foule. Rien de vivant , rien d'animé dans le peuple ; il regarde d'un œil morne les jeux , comme il regarde ceux des histrions : personnellement indifférent et sans passion , il n'est payé que par la vue , et son cœur ne rapporte rien. Ainsi , rien n'étant national dans ces fêtes , que le nombre des spectateurs , chacun reste isolé dans son groupe , et n'est acteur ni de fait ni d'intention. Ainsi les liens de la grande famille se relâchent ; on a des parens , des amis , et point de concitoyens ; on parcourt les fêtes nationales , on y donne un coup-d'œil ; mais on va s'épancher dans d'autres réunions. Non , jamais , dans les pays d'inquisition , on ne se sentit glacé de cette froideur mortelle ; jamais , sous la hache des décemvirs , l'homme ne fut si réservé : il y avoit des momens de franchise ; on voyoit des banquets publics. Aujourd'hui , il n'y a plus rien. Pourquoi ? C'est que la cause de cette réserve n'étoit alors qu'extérieure ; et qu'elle forme aujourd'hui le caractère personnel.

Il y a plus ; les passions de parti s'éteignent , mais les autres ne leur succèdent pas. Rien n'est grand , rien n'est beau , rien n'est sublime , s'il se rapporte à la démocratie : rien n'est bas , rien n'est abjet s'il ne s'y rapporte pas. Les idées se dépravent et deviennent machiavéliques ; les sentimens d'espérance sont nuls : on diroit qu'on s'est voué à une destinée inévitable , qu'on n'a aucun principe de juger. On ne se réjouit point des succès , on ne s'afflige point des défaites ; on est insensible sur

tout, et l'on se résigne à tout : il semble que la politique est placée, pour les Français, dans un autre univers. Quoi! sous le règne de la terreur nous pouvions entendre des acclamations patriotiques, nous en avons entendues avant le 18 fructidor ; et sous le règne de la constitution, nous ne savons pas même nous plaindre! Une compression insensible nous auroit-elle étouffé la voix ; ou bien l'égoïsme des flatteurs auroit-il desséché nos ames? La sève de l'esprit patriotique est-elle entée sur les formes du royalisme et de la flatterie ; et ne pourroit-on retrouver encore cet amour ardent de la vertu, qui se fixant vers les premiers jours de la République, la vit pure sortir de sa source, sans souillure et sans limon, telle qu'elle parut, pour la première fois, au sein de la Convention?

Maintenant, si nous cessons de regarder le peuple ; si nous nous arrêtons-nous un instant sur le directoire et la représentation, voyez de quels spectres, de quels fantômes l'on se plaît de les entourer! A l'un, on dénonce des complots, des réunions ; à l'autre, l'on parle de déportation, de réduction de cisalpine : l'on croiroit que le génie sombre de l'anglais passe dans l'ame des intrigans. Comme si l'un et l'autre pouvoir n'avoient pas juré de mourir à leur poste, et qu'il fût possible de désunir réellement des compagnons liés par les mêmes vertus, les mêmes dangers, et sur-tout le même serment ; comme si quelqu'empiètement avoit donné déjà de l'espérance aux traîtres, et que chacun ne fût point disposé à réformer respectivement dans sa sphère, ce qu'il reconnoîtroit contraire à la constitution, ou qui lui seroit évidemment présenté comme tel?

Quels sont ceux qui distingueroient des con-

jonctures plus ou moins favorables à une conduite si simple ? Y a-t-il du danger à suivre sa ligne, quand on ne marche pas sur celle d'autrui ? Y a-t-il des jours heureux et malheureux pour la constitution ? Et comment un pouvoir pourroit-il être blessé dans ce qui n'est point de sa compétence ? J'entends dire que le rapport de la loi du 22 floréal blesseroit le crédit du directoire, s'il avoit lieu. Je réponds :

1°. Comment un acte législatif peut-il jamais retomber sur le directoire ? Comment peut-il être constitutionnellement intéressé dans un acte qui lui est constitutionnellement étranger ?

2°. S'il ne l'est pas constitutionnellement, voyons comment politiquement il peut l'être. C'est sur son message que la loi est rendue ; c'est lui qui en fournit le motif. Ce motif, examiné par le corps législatif, est trouvé bon, et il y donne sa sanction suprême. Le directoire a présenté le mémoire de ses renseignemens. La constitution ne le rend pas responsable de leur vérité. Il a été sincère ; il a voulu le bien : çà lui suffit. C'est à vous, législateurs, à juger si ce que vous avez admis dans un tems, vous ne devez pas le rejeter dans un autre ; si, éclairés, depuis 6 mois, par vos propres observations, vous trouvez dans ce moment le motif aussi urgent qu'il vous l'a paru dans le principe ; et si vous pensez encore que le salut du peuple vous força pour lors de violer la constitution ; si enfin, dans le préambule de votre cession, vous pouvez laisser subsister un décret qui anéantit le principe de votre existence, qui annulle vos opérations, et leur enlève leur caractère obligatoire et imposant aux yeux de la nation.

Voyez peu à peu comme l'opinion vous abandonne ; tremblez pour la patrie si vous ne tremblez pas pour vous ; vous êtes le cœur de la république, l'opinion en est la vie ; la république va périr si l'opinion cesse de se diriger vers le cœur : si le peuple cesse de porter les yeux sur ses représentans, il ne les portera plus sur lui-même, il les portera hors de lui, il connoîtra un autre maître que la loi. Vous avez mis au monde un géant. Si vous avilissez votre dignité de père, il pourra vous manquer de respect, et vous aurez mérité votre sort. C'est sous l'inviolabilité de la constitution que repose la vôtre ; vous n'êtes sacrés pour personne du moment que vous y touchez ; vous vous mettez hors de la loi, et vous avez besoin que l'opinion vous prenne par la main pour vous remettre dans son sanctuaire. Où est-elle, cette opinion qui vous excuse? Est-elle dans les écrits, dans les conversations, dans la bouche d'aucun vrai citoyen? Les murmures qui accompagnèrent l'émission de votre décret ont-ils cessé, et n'avez-vous pas encore les applaudissemens du royalisme ? Que dit-on tous les jours autour de votre enceinte, si ce n'est que vous avez peur, que vous écoutez des motifs pusillanimes, que vous n'oseriez rapporter l'acte du 22 floréal? Que signifient tous ces bruits injurieux? Mais tout calomnieux qu'ils sont, ils n'en prennent pas moins de consistance, ils affoiblissent le respect de votre personne, et vos lois ne parviennent au peuple que sous le voile du soupçon ; c'est le législateur qui se montre à lui, dépouillé de la sainte égide.

3°. Au moment d'une reprise d'hostilités, vous avez besoin d'imprimer un grand mouvement au patriotisme ; il vous faut créer des ressources en

hommes et en argent; l'esprit public peut tout créer; c'est lui qui porte les hommes au combat beaucoup mieux que les baïonnettes; c'est lui qui fait trouver de l'argent dans les bourses particulières beaucoup mieux que dans le trésor public. Pour défendre l'asyle où le peuple français s'est sauvé du naufrage, chacun trouve des facultés, et tout ce qui accroît la solidité de l'édifice, accroît d'autant plus le courage de ses défenseurs. C'est dans les occasions importantes que le corps législatif doit au peuple un grand exemple de dévouement magnanime; il doit appeler tous les pouvoirs sous l'arbre de la constitution; il doit leur dire : Voici le moment de faire usage de notre force, et notre force est dans l'union; que toute rivalité cesse devant la grande lutte de la république contre les rois; que l'émulation qui naît de la paix se taise, la guerre demande une autre émulation; hâtons-nous de réparer les brêches du rempart qui forme l'enceinte de la patrie, afin qu'aucun de nous ne puisse s'échapper d'aucun côté, et que nous puissions tous mourir ensemble dans le péril; donnons l'exemple rare parmi les hommes, de ne connoître que la justice; quand elle nous condamne, ayons la générosité de nous condamner; c'est par cette franchise sublime que nous persuaderons aux nations d'embrasser la république, tout en combattant leurs tyrans.

M. J. Satur.

De l'Imprimerie de J. BAILLIO, place du Palais-Égalité, au grand Balcon.

529